

PROGRAMME DE FORMATION - ATELIER PRATIQUE COACHS COMPLÉTER SES DOCUMENTS JURIDIQUES

Objectifs pédagogiques

- Ses conditions générales de vente (CGV),
- Son contrat de prestation de coaching,
- Sa politique de confidentialité (RGPD).

Public concerné

- ♦ Coaches et/ou de thérapeute en développement personnel ou professionnels,
- ♦ Praticiens bien-être,
- ♦ Accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

- ♦ Avoir suivie la formation Structurer et sécuriser son activité de coach cadre juridique
- ♦ Disposer de ses informations professionnelles (SIRET, statut, tarifs, coordonnées)

Moyen Pédagogique

- ♦ Accompagnement en groupe,
- ♦ Accompagnement en individuel,
- ♦ Formation accessible en ligne,
- ♦ Assistance téléphonique assurée par l'intervenant en cas de difficultés rencontrées après la session.
- ♦ Vidéoprojecteur, PowerPoint, paperboard.

Matériel utile

- ♦ **Formation en présentiel :**
Un stylo, un bloc note
- ♦ **Formation en ligne :**
Une connexion Internet fluide
Une caméra, un micro

Coût pédagogique HT par Stagiaires

- ♦ 450,00 € H.T. en individuel
- ♦ 250,00 € H.T. en groupe
- ♦ Possibilité de financement OPCO ou FIF PL

Lieux et dates :

- ♦ Strasbourg, Colmar, Mulhouse,
- ♦ Région Alsace,
- ♦ Partout en France,
- ♦ Accessible en présentiel,
- ♦ Accessible en formation à distance (FOAD)
- ♦ Sessions : voir calendrier (*nous contacter*)
- ♦ L'inscription doit être finalisée 7 jours avant le début de la formation.

Effectif par session :

- ♦ En individuel,
- ♦ Groupe Min. 5 pers, Max. 10

Modalités d'évaluation en amont

- ♦ Pré-diagnostic téléphonique,
- ♦ Questionnaire d'évaluation des connaissances poste formation.

Cette formation sous forme d'atelier pratique permettra aux participants de mieux comprendre les documents obligatoires nécessaire dans le cadre de leur activité et leurs permettra de les personnaliser.

Cadre juridique de l'activité de coach

Module 1 : Cadrage et lecture critique des modèles

Objectif : Identifier la structure et la finalité juridique de chaque document avant de les compléter

Contenus abordés :

- ✓ Présentation des trois modèles fournis : contrat de prestation, CGV, politique de confidentialité.
- ✓ Distinction entre clauses fixes (non modifiables car prescrites par la loi) et zones à personnaliser :
 - Clauses fixes (escomptes, clauses en cas de non règlement, médiation à la consommation, droit de rétractation, force majeure...)
 - Clauses modulables (acomptes, clause pénale, obligations des parties, limitation de responsabilité...).
- ✓ Rappel des textes de référence applicables à chaque document :
 - Contrat de prestation : articles 1101 et suivants du Code civil (droit commun des contrats) ; article L. 111-1 du Code de la consommation (obligation précontractuelle d'information).
 - CGV : article L. 441-1 du Code de commerce ; article L. 114-1 du Code de la consommation (droit de rétractation en cas de vente à distance), article L. 616-1 du Code de la consommation (médiation obligatoire),
 - Politique de confidentialité : Règlement UE 2016/679 (RGPD), articles 13 et 14 ; loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée

Exercice : Chaque participant repère sur son exemplaire papier ou écran les zones marquées à compléter

Module 2 : Compléter les conditions générales de vente

Objectif : Disposer de CGV conformes au droit de la consommation et opposables au client. Zones travaillées :

Champ d'application

- Préciser si les CGV s'appliquent aux particuliers, aux professionnels ou aux deux (régimes distincts : art. L. 441-1 C. com. pour les professionnels ; titre II du livre II C. conso. pour les consommateurs).

Description des prestations et prix

- Description du coaching
- Indication de la devise
- Des modalités de fixation du prix
- Des conditions de révision de tarif
- Date d'exigibilité
- Modalités en cas de non-paiement

Description des responsabilités

- Possibilité de limitation de la responsabilité (exclusion des préjudices immatériels et par ricochet ; indemnisation à hauteur de la RCP).

Modalités d'évaluation en aval :

- ◆ Fiche d'acquisition des compétences,
- ◆ Attestation de formation,
- ◆ Certificat de réalisation.
- ◆ En fin de formation le stagiaire devra remplir une feuille d'émargement et l'évaluation à chaud de la formation.

Durée et horaires :

- ◆ 4h00
- ◆ 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30

Intervenant :

- ◆ Isabelle Bichet responsable de Sud Azur Consulting Formatrice et juriste.
- ◆ Alain Picou responsable d'AP-Consulting est agréé formateur consultant et Concepteur de formations ICPF-PRO.

Compétences acquises :

- ◆ À l'issue de la formation, les participants auront acquis les connaissances et compétences nécessaires pour sécuriser juridiquement leur activité de coach.
- ◆ Ils seront en mesure d'identifier les obligations légales liées à leur activité, de mettre en place les principaux documents administratifs et contractuels, et de repérer les pratiques à risque dans le secteur du coaching.

Droit de rétractation

- Modalités d'exercice du droit de rétractation
- Public concerné
- Mention des exceptions

Médiation

- Coordonnées du médiateur retenu : compléter le nom, l'adresse et l'URL du médiateur.
- Obligation issue de la directive 2013/11/UE transposée aux art. L. 611-1 et s. C. conso.

Données personnelles — renvoi

- Renvoi à la politique de confidentialité.

Droit applicable

- Droit français ; tribunal compétent.

Point de vigilance :

- Les CGV doivent être portées à la connaissance du client avant la conclusion du contrat.

Module 3 : Compléter le contrat de prestation de coaching (45 min)

Objectif : Produire un contrat conforme, adapté à sa pratique et à sa clientèle. Zones travaillées clause par clause

Identification des parties

- Dénomination, statut juridique, SIRET, adresse professionnelle du coach.
- Identification du client (particulier ou professionnel : impact sur le droit applicable, notamment le droit de rétractation, art. L. 221-18 C. conso.).

Objet du contrat

- Définition précise de la prestation : attention à la frontière avec l'exercice illégal de la médecine (art. L. 4161-1 CSP) et avec la pratique illégale de la psychologie (art. 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985).
- Formulation recommandée : accompagnement visant le développement de ressources personnelles ou professionnelles, sans diagnostic ni traitement.

Durée, nombre de séances, modalités

- Séances individuelles ou collectives, présentiel ou distanciel.
- Clause de report et d'annulation : délai de prévenance, pénalités éventuelles.

Prix et modalités de paiement

- Prix HT ou TTC selon statut fiscal (franchise en base TVA, art. 293 B du CGI, ou assujettissement).
- Conditions de règlement, acompte éventuel.

Clause de confidentialité

- Obligation réciproque ; étendue et durée.

Clause de résiliation

- Conditions de résiliation unilatérale ; préavis ; remboursement pro rata temporis.

Droit applicable et règlement des litiges

- Médiation de la consommation (art. L. 616-1 C. conso.) : obligation d'indiquer le médiateur compétent.
- Tribunal compétent/clause d'attribution de compétence

Module 4 : Compléter la politique de confidentialité (RGPD)

Objectif : Satisfaire aux obligations d'information de l'article 13 du RGPD. Zones travaillées :

Identité et coordonnées du responsable de traitement

- Nom, dénomination, adresse, e-mail de contact.

Données collectées

- Identification des données collectées
- Contrôle du respect du principe de minimisation des données

Finalités et bases légales de chaque traitement

- Gestion des clients : exécution du contrat
- Facturation : obligation légale
- Prospection commerciale : consentement ou intérêt légitime selon le cas.
- Notes de séance : base légale à préciser selon la nature des données

Durées de conservation

- Données clients
- Données comptables
- Données de prospection

Destinataires des données

- Logiciels de gestion, hébergeurs, comptable, outils de visioconférence (ZOOM, Teams) : préciser les sous-traitants et leur localisation (transfert hors UE : art. 44 et s. RGPD).

Droits des personnes

- Les différents droits
- Modalités d'exercice : e-mail de contact à indiquer ; délai de réponse d'un mois
- Droit de réclamation auprès de la CNIL

Cookies et traceurs

- Si site web : compléter selon les outils utilisés (Google Analytics, pixels, etc.) conformément aux recommandations CNIL du 17 septembre 2020.

Conclusion :

- Debriefing collectif : points de blocage rencontrés, questions résiduelles.
- Evaluation fin de formation : les trois documents personnalisés constituent la production évaluée, Satisfaction,

A l'issue de cette formation chaque participant repartira avec :

- ✓ Un positionnement clair,
- ✓ Des documents répondants aux exigences légales

Nature des travaux demandés aux stagiaires :

- ✓ **Atelier individuel** : chaque participant créera ou modifiera ses documents légaux, (CGV, CGU, Plan RGPD...)

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- ✓ Identifier les obligations juridiques essentielles liées à l'activité de coach et/ou de thérapeute, afin de sécuriser leur pratique professionnelle.
- ✓ Mettre en conformité les principaux documents administratifs et contractuels nécessaires à l'exercice de leur activité (devis, factures, contrat de coaching, conditions générales de vente).

Modalités de formation en FOAD (formation à distance)

- ✓ La formation pourra être suivie via soit la plateforme ZOOM. Le formateur vous indiquera sur quel support la formation sera dispensée.
- ✓ Pouvoir suivre cette action de formation dans de bonne condition, une simple connexion à l'Internet et une webcam seront nécessaire.
- ✓ En cas de souci de connexion, le formateur sera disponible via le numéro de téléphone indiqué dans votre convocation.
- ✓ Evaluation continue pendant la formation à travers de nombreux exercices pratiques à réaliser en ligne avec un corrigé fait par le formateur.
- ✓ Durant la formation le formateur complètera votre fiche d'acquisition des compétences qui sera à votre disposition sur simple demande auprès d'AP-Consulting.

Programme mise à jour le 16/06/2026